



SYNDICAT DE L'OUEST LYONNAIS

Monsieur le Maire
Commune de Saint-Laurent-d'Agnay
Mairie – 28 route de Mornant
69440 Saint-Laurent-d'Agnay

Références personnelles

JS/CF 2024-006

Objet

Avis SOL sur modification n°6 du PLU de Saint-Laurent-d'Agnay

Vaugneray, le 17/12/2024

Monsieur le Maire,

Par courriel en date du 23 octobre 2024, vous m'avez adressé pour avis le projet de modification n°6 du PLU de votre commune.

Après étude de ce dossier, voici l'avis du SOL sur cette modification.

Le SOL émet un **avis favorable** sur la **modification n°6 du PLU de Saint-Laurent-d'Agnay avec la recommandation suivante :**

- Envisager la modification de la SMS en remplaçant la mention « logement locatif aidé » par la mention « logement social et assimilé tel que défini par l'article L302-5 du Code de la Construction et de l'Habitation ».

Cette évolution permettra de sécuriser la comptabilisation des BRS en tant que logements sociaux au titre de la SMS dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. En outre, si le cadre du logement social et assimilé évolue au travers de cet article du Code de la Construction et de l'Habitation, la SMS du PLU évoluera dans le même sens mécaniquement. A noter que le futur SCoT fait référence au L302-5 du CCH pour définir le logement social et assimilé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Morgan GRIFFOND,
Président

